



ARRÊTE N°09-2026 portant sur la désignation du Correspondant Défense

Le Maire de Poggio-di-Nazza

Vu les articles L2212-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 du Secrétariat d'Etat à la défense, chargé des Anciens combattants, créant la fonction de correspondant Défense,

Vu l'instruction du 8 janvier 2009 du Ministre de la défense et du Secrétariat d'Etat à la défense, chargé des Anciens combattants,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Madame Monique ROCHE est désignée correspondant DEFENSE pour la commune de Poggio-di-Nazza.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'état, affiché en mairie et publié sur le site internet de la commune.

ARTICLE 3 : le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bastia dans les deux mois à compter de sa notification à l'intéressée.

Poggio-di-Nazza le 7 avril 2026

Le maire



Jean-Noël GUIDICI

Notifié à Mme Monique ROCHE, le 08/04/2026

Signature